



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

DES DELEGUEES ET DES DELEGUES DU SER

SAMEDI 17 JUIN 2000

A LA SALLE POLYVALENTE DE VERNAYAZ

Président : M. Didier Jacquier, SPVal
1^{er} vice-président : M. Vincent Brêchet, SEJ
2^{ème} vice-présidente : Mme Sylvie Winkler, SPV

Présidente du SER : Mme Marie-Claire Tabin

Sont présent-e-s : 66 délégué-e-s

Excusée : Mme Isabelle Berney-Monnier, CC/SER

M. Jacquier ouvre la séance et salue les invités présents : M. Olivier Maradan, collaborateur scientifique à la CIIP/SR +Ti, M. Jacques Weiss, directeur de l'IRDP (Institut de recherche et de documentation pédagogique), M. Daniel Moser, représentant LCH, Mme Erica Millet, présidente de la FAPERT, (Fédération des associations de parents d'élèves de la Suisse romande et du Tessin), M. Michel Aubert, président de la SSPES (Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire), de Mme et MM. Les membres d'honneur du SER, Josianne Thévoz, Michel Deppierraz, Samuel Roller et Jacques-André Tschoumy, de M. Willy Allenbach, ancien caissier du SER.

M. Jacquier remercie et félicite les délégué-e-s présents d'avoir sacrifié une si belle journée d'été à l'Assemblée du SER.

Les personnes suivantes sont excusées : MM. Sierge Sierro, président du département valaisan de la culture et des sports, Jean-Marie Boillat, secrétaire général de la CIIP-SR + Ti, Fabien Loï Zedda, secrétaire général du département vaudois de la formation, membre sympathisant du SER, Jean-François Lovey, chef du service de l'enseignement du canton du Valais, Denis Métrailler, inspecteur scolaire valaisan, MM. les membres d'honneur du SER, René Blind, Roudy Grob, Jean-Jacques Maspéro, André Rochat.

L'un des membres d'honneur du SER, M. Louis Barbey de Fribourg, est décédé il y a peu. En hommage à sa mémoire et à celle des collègues et de leurs proches disparus durant cette année, M. Jacquier demande aux participant-e-s d'observer une minute de silence.

1. Appel des délégués

AMCOF : 1 – SPFF : 7 – SPG : 8 – SEJ : 2 – SEJB : 8 – SAEN : 7 – SPVal : 16 –
AVECO : 4 - SPV : 13, soit un total de 66 délégués présents. Ce nombre fera foi pour les votations.

2. Nomination des scrutateurs

Le président de l'AD nomme les scrutateurs :

- Denis Sauvain, SEJB
- Yves Froidevaux, SPV
- Jean-Paul Mabillard, SPVal
- Bernard Challandes, SAEN
- Catherine Derron, SPFF.

Contrôle des présences par les scrutateurs : Il y a bien 66 déléguées et délégués présents.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. Kunzi, au nom du CC/SER, rappelle qu'à l'AD de juin 1999, les délégués avaient clairement manifesté leur souhait que, lors de votations fédérales, le SER se prononce sur certains objets préoccupant les enseignants. L'initiative « pour une réglementation de l'immigration » soumise à votation populaire le 24 septembre fait certainement partie de ces thèmes, Le référendum lancé contre la loi sur le statut du personnel de la Confédération également. Ces sujets sont urgents et, bien qu'ils ne figurent pas à l'ordre du jour, les délégués seraient conséquents avec eux-mêmes en les discutant lors de cette Assemblée afin de dégager une position officielle SER. Le CC propose donc d'ajouter deux points à l'ordre du jour : « 9.6. : *votations du 24 septembre* » ; il souhaite également apporter le soutien du SER à la SPV à propos de l'ouverture de nouvelles classes.

Ces propositions sont acceptées à la majorité évidente.

4. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 1999

La parole est donnée à M. Allenbach. Celui-ci demande qu'en page 17, rubrique 9 « *cotisations AMCOF et AVECO (9'601 membres pleins)* », le terme « **pleins** » soit supprimé ; en effet, les personnes ne cotisant qu'à 50 % sont comprises dans les 9'601 membres.

Bonne note est prise de la remarque de M. Allenbach.

La parole n'étant plus demandée, M. Jacquier soumet le PV du 11 décembre 1999 à l'acceptation des délégués.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, M. Jacquier passe la parole à M. Aubert, président de la SSPES, qui doit quitter l'assemblée rapidement. M. Aubert apporte le salut de son association et fait remarquer aux délégués que les difficultés auxquelles ils sont confrontés – diminution des salaires, hausse des effectifs des classes, chômage, salaire au mérite, augmentation du pensum hebdomadaire, etc. – sont analogues pour tous les degrés et pour tous les cantons suisses. Dans le cadre du secondaire II, on constate en plus une tendance à détourner la formation gymnasiale de son but premier, la préparation des élèves aux études universitaires. La SSPES lutte pour éviter le mélange de toutes les filières et ne pas créer, à ce niveau, un nouveau type d'enseignants dont on favoriserait la formation pédagogique au détriment d'une formation universitaire spécialiste.

M. Aubert ajoute que la similitude des problèmes qui surgissent à tous les degrés incite la SSPES à resserrer les liens avec toutes les associations qui poursuivent les mêmes buts. C'est pourquoi son comité a décidé de nouer des rapports plus solides avec le SER et d'entamer des pourparlers en vue d'une éventuelle adhésion à ce dernier. Il est certain que les bases d'une bonne collaboration pourront être trouvées.

5. Présentation des comptes 1999

M. Jacquier donne la parole à M. D. Roshier, caissier du SER depuis le 1^{er} janvier 2000.

Ce dernier précise d'emblée qu'il n'a pas assuré la tenue de l'exercice comptable 1999, mais seulement le bouclage. Il commente les documents « Comptes 1999 du SER et de l'Edicateur, message à l'AD » et « Résultats financiers du SER et de l'Edicateur, année 1999 » que chaque délégué a reçus.

Un certain optimisme peut être de mise, explique M. Roshier, car le SER a enregistré une augmentation réjouissante de membres cause de recettes inattendues. Cependant, ce bon résultat est dû également au fait que le budget prévu pour les groupes de travail et commissions n'a presque pas été entamé. Le travail des commissions a démarré maintenant et, dans quelques mois, on pourra savoir si le budget a été bien calculé.

Au nom du CC, M. Roshier formule plusieurs propositions :

- **L'attribution du résultat SER à la réserve « solidarité ».** Le compte « solidarité » a été utilisé en 1999, non seulement pour des actions à l'étranger, mais aussi pour des actions en faveur des enseignants et pour la production de matériel destiné à mieux faire connaître l'activité syndicale du SER. Le CC souhaite nommer ce compte « *Solidarité et action syndicale* », afin d'avoir davantage de liberté dans ses opérations de solidarité.
 - La reconstitution des réserves de l'Edicateur.
 - **La modification de la péréquation entre les cotisations « congrès » et « solidarité »** (actuellement respectivement frs 3.—et frs 1.--) en passant à frs 2.—pour le « congrès » et frs 2.—pour « solidarité et action syndicale ».
- La réserve attribuée au congrès augmente chaque année, tandis que les dépenses diminuent vu la décision prise de tenir des congrès d'un jour seulement.

5.1. Rapport des vérificateurs des comptes

M. Jacquier passe la parole à M. Sauvain, vérificateur des comptes mandaté par la SEJB, qui donne lecture du rapport rédigé par les vérificateurs de comptes. Il propose de donner décharge au caissier et au CC des comptes 1999 du SER et de l'Edicateur.

M. Jacquier ouvre la discussion, mais comme personne ne prend la parole, il propose à l'AD d'approuver les comptes.

5.2. Approbation des comptes

Vote :

A l'unanimité de l'assemblée, les comptes 1999 du SER et de l'Edicateur sont acceptés. M. Martinet, président SPV, demande à M. Roshier quel est le meilleur moment pour présenter le budget. En ce qui concerne le SER, ne serait-il pas préférable de le proposer à l'AD de juin, car les décharges sont négociées à ce moment avec les autorités scolaires. M. Roshier répond que c'est envisageable et que si c'est la volonté de l'AD, il examinera la question.

6. Nominations

– **Vice-présidence :**

Sur proposition de la SPV, Mme Sylvie Winkler, SPV, est nommée par acclamations 2^{ème} vice-présidente de l'AD. Elle fonctionnera comme présidente en 2003.

M. Jacquier la remercie de son engagement.

– **Membre d'honneur :**

Au nom du CC, M. Jacquier propose à l'AD de nommer M. Willy Allenbach,

ancien caissier de la SPR, puis du SER, membre d'honneur du SER.

Par de vifs applaudissements, les membres de l'AD expriment leur approbation. Hommage ayant déjà été rendu à M. Allenbach lors de l'AD de décembre, aucun discours n'est prononcé, mais un « diplôme de membre d'honneur du SER » lui est remis par Mme Tabin, présidente du SER, qui saisit cette occasion pour en décerner également aux anciens membres d'honneur de la SPR. Par ce geste, elle entend leur confirmer qu'ils sont tous reconnus et agréés par le SER.

M. Allenbach, très ému, exprime ses remerciements avec l'humour qu'on lui connaît et souligne que sa nomination représente la dernière désignation de membre d'honneur pour un caissier de l'association, puisque son successeur n'a pas été élu par l'AD, mais engagé par le CC.

Des applaudissements nourris ponctuent cette déclaration.

7. Statuts du SER

Proposition de modification des statuts (art. 59.2.b. et 60.3. du SER)

M. Jacquier rappelle qu'à Fribourg, le bureau de l'AD avait déjà proposé de remplacer « 2/3 des délégués présents » par « 2/3 *des voix exprimées* » dans les deux articles concernant les changements de statuts. Cette proposition avait alors été refusée. Les craintes que le Bureau de l'AD nourrissait avant l'Assemblée de Fribourg étaient fondées puisque, lors du vote de la modification¹ des statuts présentée par la SPV, la question du décompte des voix n'était pas claire. Pour éviter toute ambiguïté le bureau reformule sa demande.

M. Kunzi, au nom du CC/SER, prend la parole pour exprimer le désaccord de ce dernier : Vu l'importance de ces articles, la demande du bureau a été réétudiée. Le CC estime que les délégués qui s'absenteraient au moment d'une votation aussi sérieuse feraient preuve de beaucoup de légèreté ; ces deux articles représentent le seul garde-fou qui subsiste puisque le quorum a été supprimé.

Le CC demande donc à l'Assemblée de refuser la proposition du bureau et s'engage à soumettre à l'AD les points importants en début de séance.

Vote :

M. Jacquier soumet la proposition du bureau de l'AD au vote des délégués. Celle-ci est refusée par 47 voix contre 13 et 6 abstentions.

8. Adoption de règlements

Cahier des charges de la présidence :

La parole n'étant pas demandée, M. Jacquier propose de le voter en bloc.

Vote :

Le cahier des charges de la présidence est accepté à l'unanimité.

Charte rédactionnelle de l'Éducateur

La discussion est ouverte.

M. Daniélou, SPV, demande une clarification sur les responsabilités des rédacteurs cantonaux et celles de la rédactrice en chef (p. 6 de la Charte).

Mme Cretton lui répond qu'elle assume la responsabilité générale, au niveau pénal, pour l'ensemble de la revue. C'est pourquoi elle souhaite avoir les coudées franches pour

¹ Groupes de travail

examiner ce qui peut être publié. Elle est aussi soumise à certaines contraintes afin de ne pas trop gonfler le journal.

Mme Cattin, SPG, fait remarquer que les délégués genevois n'ont pas reçu la charte rédactionnelle lors de l'envoi des documents pour cette AD.

Mme Tabin lui répond que tous les délégués l'ont reçue puisqu'elle a été distribuée pour l'AD de Fribourg. Les dossiers envoyés pour l'AD de Vernayaz représentaient déjà 45 kilos.

La parole n'est plus demandée. M. Jacquier propose de passer au vote de la Charte rédactionnelle.

Vote :

A l'unanimité de l'Assemblée, la Charte rédactionnelle de l'Educateur est acceptée.

9. Un an après le Congrès : Etat des lieux

9.1. Actions syndicales du SER

- **ATTAC** (Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens) – **Débat contradictoire**

M. Jacquier présente les intervenants :

- Mme Chantal Balet, secrétaire romande de la SDES (Société pour le développement de l'économie suisse) ;
- M. Charles-André Udry, qui enseigne à Lausanne, Amsterdam et Venise sur de grands thèmes économiques et sociaux;
- M. François Dayer, rédacteur en chef du Nouvelliste, qui animera le débat.
M. Dayer remercie Mme Balet et M. Udry d'avoir sacrifié un beau samedi après-midi de juin pour amener, par leurs interventions, les délégués du SER à prendre position sur une adhésion ou non du SER à ATTAC.

La parole est donnée à M. Udry pour une présentation d'ATTAC. Les délégués sont très attentifs à ses explications. Cependant, certains d'entre eux se montrent peu à peu déconcertés et déçus. Ils attendaient un véritable débat d'idées entre la représentante de l'économie et le membre du conseil scientifique d'ATTAC, qui prône un mouvement citoyen visant à une sorte de militantisme social. Or, ils entendent plutôt un monologue. M. Udry parle avec volubilité, voire avec une sorte d'incohérence passionnée de la cause qu'il défend, sans presque laisser à son interlocutrice le temps de répondre. (Le compte-rendu du débat est à la disposition des délégués auprès du secrétariat du SER).

Après avoir écouté les exposés, les délégués sont invités à poser des questions aux intervenants.

Les préoccupations des auditeurs portent avant tout sur :

- une récupération politique, à Genève notamment, du mouvement ATTAC par les partis de gauche,
- l'efficacité d'un engagement collectif du SER à ATTAC,
- l'avantage pour les enseignants d'une adhésion collective à ATTAC
- les implications que cet engagement pourrait avoir, pour le SER qui, par ses statuts, est apolitique.

Les délégués ne semblent pas convaincus par les arguments de M. Udry.

Le temps passant, M. Jacquier, demande à M. Pasquier, vice président du SER, de définir clairement la position du comité central.

M. Pasquier exprime en premier lieu la déception du CC sur la qualité du débat, qui n'a pas répondu à ses interrogations. Cependant, il est persuadé qu'en charge de la formation

du futur citoyen, les enseignants ne peuvent pas rester insensibles à l'action du mouvement ATTAC qui vise à ce que les citoyens se réapproprient ensemble l'avenir du monde. De plus, une adhésion à ATTAC serait dans la droite ligne du dernier congrès du SER : ne pas subir avec fatalisme la pression consumériste et les lois de l'économie qui gouvernent le monde.

C'est pourquoi le Comité central du SER propose à l'Assemblée des délégués, compétente pour prendre cette décision, d'adhérer à ATTAC.

Une précision : adhérer collectivement à ATTAC coûterait frs 200.—au SER.

Après ce long débat, M. Jacquier, pose les questions suivantes aux délégués : « Voulez-vous entrer en matière pour une décision d'adhésion aujourd'hui ? « Est-il opportun de prendre cette décision aujourd'hui ? »

Vote :

Par 36 voix pour, 24 voix contre et 5 abstentions, les délégués décident de surseoir à la décision d'adhésion du SER à ATTAC.

Mme Tabin remercie chaleureusement les participants au débat. Si le CC a décidé de l'organiser, c'est bien pour avoir des avis pluriels et le temps laissé à la réflexion permettra d'y voir plus clair au mois de décembre.

9.2. **Résolution de soutien à la SEJB pour une 10^{ème} année gratuite dans le Jura bernois**

M. Baour présente le projet de texte et demande de le soutenir dans le cadre de la solidarité romande.

Personne ne posant de question, M. Jacquier passe au vote.

Vote : A l'unanimité de l'Assemblée les délégués avalisent le projet de résolution.

M. Baour remercie l'assemblée au nom de la SEJB. Il remettra cette résolution à M. Annoni, directeur de l'instruction publique du canton de Berne, lors de leur proche rencontre.

9.3. Le statut de la fonction publique

C. Cretton commente le projet de résolution concernant la loi sur le personnel de la Confédération et, au nom du comité central, demande à l'AD de soutenir le référendum et, dans un 2^{ème} temps, de refuser la loi si le référendum aboutit.

Personne ne demandant la parole, M. Jacquier passe au vote.

Vote :

A l'unanimité, les délégués acceptent la résolution proposée par le CC.

9.4. A propos de la votation populaire du 24 septembre sur l'initiative **populaire « pour une règlement de l'immigration »**

A la demande de M. Jacquier, Mme Cretton présente le projet du CC.

Cette initiative, suite de toutes les initiatives xénophobes antérieures, est particulièrement extrémiste et dangereuse. Le CC recommande fermement de la rejeter.

Il n'y a pas de question. M. Jacquier passe au vote.

Vote :

A l'unanimité, les délégués acceptent la recommandation du Comité central.

9.5. Résolution de soutien à l'école vaudoise

M. Kunzi, au nom du CC, lit à l'AD le projet de résolution de soutien à l'Ecole vaudoise que le comité a préparé et lui demande de l'approuver. Des réformes sont en voie d'introduction dans le canton de Vaud, mais les moyens financiers manquent, notamment pour ouvrir un nombre suffisant de classes afin de répondre aux besoins engendrés par EVM. Les enseignants sont très inquiets.

Aucune question n'est posée. M. Jacquier passe au vote.

Vote :

A l'unanimité, les délégués du SER approuvent la résolution et soutiennent les enseignants vaudois dans leur lutte. La résolution sera adressée à Mme Jeanprêtre.

M. Martinet, président de la SPV, remercie les délégués de leur esprit de solidarité, affirmant ainsi leur identité romande et une belle cohésion au niveau des idées.

9.6. Les moyens d'enseignement

A la demande de M. Jacquier, M. Pasquier présente le point de vue du CC sur les moyens d'enseignement. Ceux-ci représentent le ferment concret de l'Ecole romande. Vu le changement de politique de COROME à cet égard et l'évolution des ME, le CC se devait de cerner le problème et souhaitait proposer une fiche thématique à ce sujet. Un premier projet a été élaboré et envoyé aux délégués. Cependant, après une vive discussion, les membres du comité ont estimé que cette fiche n'était pas prête à être diffusée : elle est insuffisante sur le fond et sur la forme ; la mise en évidence des points négatifs est beaucoup trop nette.

Le CC a donc renoncé à présenter officiellement cette fiche aux délégués.

10. Réponses aux questions des délégués

M. Jacquier passe la parole à Mme Tabin qui souhaite revenir sur le différend qui a eu lieu à propos des groupes de travail. Depuis la dernière AD, le comité central a cherché un consensus. Elle a le plaisir de présenter un projet, avalisé par le CC, et qui peut, à son avis, répondre aux attentes des membres des groupes.

Les modifications proposées pour le règlement du groupe de travail ACM sont :

- Changement du nom du groupe en Groupe de travail « Activités Artistiques et Manuelles (AAM) »
- 4 champs d'enseignement (au lieu de 6):
 - TM = Travaux manuels
 - ACM et ACT = Activités créatrices manuelles et Activités créatrices sur textiles
 - D et P = Arts visuels
 - Economie familiale
- Cahier des charges :
 - Possibilité de siéger dans le groupe pour 4 personnes (au lieu de 3) par canton et par champ d'enseignement.
- Fonctionnement du groupe :
 - Il propose un président, une présidente au comité central.
 - Il propose les membres du groupe au comité central via les associations cantonales.

Il est en effet important que les présidents des associations cantonales du SER soient au courant des changements qui peuvent intervenir au sein du groupe.

Les modifications proposées pour le règlement du groupe ES sont les mêmes, à part le nombre de représentants cantonaux qui reste à deux personnes.
Le budget prévu frs 2'500 frs sera probablement insuffisant ; lorsque ces groupes auront fonctionné, une nouvelle évaluation sera faite avec les comptes 2000.
Mme Tabin et le CC espèrent que ces propositions apaiseront les tensions.

11. Divers

- **Pénurie** : Mme Cattin attire l'attention des délégués sur un problème de pénurie des enseignants, latent en Suisse romande. Elle demande que le CC se penche sur la question.

M. Kunzi répond que le CC en est conscient de cette menace, puisqu'il en a discuté avec la présidente de la CIIP et Mme Tabin ajoute que ces difficultés sont aussi liées au statut des remplaçants qui perçoivent un salaire de misère.

Le CC se penchera sur la question.

- **CPA** : Mme Corboz, présidente de CPA remercie les collègues romands de l'aide financière qu'ils apportent à CPA. Grâce à la DDC et au SER, le CPA peut travailler efficacement.

- Appel en faveur de Philippe Meirieu :

Etiennette Vellas, de la FPSE à Genève, souhaite que le SER se joigne aux signataires d'un appel qu'elle a lancé avec le professeur H. Montagner pour un soutien massif des milieux pédagogiques en faveur de Ph. Meirieu. Celui-ci vient en effet de démissionner sous la pression de son poste de directeur de l'INRP.

Mme Cretton précise que Ph. Meirieu, bien connu des milieux pédagogiques de Suisse romande, a participé à de nombreux débats ou conférences et, notamment, au dernier congrès du SER. Victime des critiques des milieux conservateurs français, ce pédagogue, qui combat pour l'amélioration de l'école et l'innovation, a préféré quitter son poste.

Le CC, à l'unanimité, demande à l'AD de bien vouloir appuyer la démarche d'Etiennette Vellas.

Aucune question n'est posée. M. Jacquier passe au vote.

Vote :

A l'unanimité, l'AD approuve la demande du CC. Le SER se joindra aux signataires du manifeste.

- La parole est donnée à M. Olivier Maradan, collaborateur scientifique de la CIIP, représentant M. J.-M. Boillat, secrétaire général de la CIIP.

M. Maradan se déclare ravi des perspectives de réflexions communes entre la Coordination romande et les enseignants. Il suit de très près l'évolution du travail du SER et, dans cette idée, remercie ce dernier de l'importante délégation envoyée à PECARO. M. Maradan saisit cette occasion pour remercier M. Martinet de tout ce qu'il a entrepris pour la cause de l'école et le féliciter de sa nomination à l'Ecole normale. Il adresse également ses félicitations à M. Daniélou pour son élection en qualité de président de la SPV.

- La parole est donnée à M. Ch. Décaillet , vice-président de la commune de Vernayaz et président de la commission scolaire. M. Décaillet apporte le salut des autorités de Vernayaz et se fait un plaisir de présenter sa commune et ses particularités. Il souhaite à chacun et chacune une bonne soirée.

M. Jacquier remercie M. Décaillet de son message et de l'apéritif que la commune de Vernayaz offre aux délégués du SER. Il adresse également sa reconnaissance aux collègues qui ont accepté de l'aider dans sa tâche d'hôte des délégués du SER.

Rendez-vous est donné le **2 décembre 2000 au Buffet de la gare d'Yverdon**, pour la prochaine assemblée des délégués du SER.

M. Jacquier, après avoir remercié chacune et chacun, lève la séance à 18h00.

Le président de l'AD/SER :
Didier Jacquier

le 1^{er} vice-président de l'AD/SER :
Vincent Brêchet

Prise de notes et rédaction :
Rosine Pache, secrétaire du SER